

Bruxelles, le 24 juillet 1975
PC/ab

LIBRARY

Remis au telex à

PRIORITE P - 1

432

Note BIO COM (75) 244 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

REUNION DE LA COMMISSION DU 23 JUILLET 1975

1. - Recommandation de la Commission relative à la lutte contre la récession

La Commission a adressé aux Etats membres, en vertu de l'article 155 du traité CEE, une recommandation relative à la lutte contre la récession, la Grande-Bretagne et l'Irlande n'étant toutefois pas concernées. Cette recommandation constitue une première initiative de la Commission en vue de la concertation sur les mesures à prendre au niveau communautaire, en vue de réanimer la conjoncture.

Au cours du mois d'août les réunions suivantes sont prévues :

- comité monétaire : 11 - 12 août,
- groupe de coordination : 12 août,
- comité politique et économique : si nécessaire.

2. - Conseil européen

Sur rapport du Président Ortolí, la Commission a analysé les résultats du "Conseil européen" de la semaine dernière. Les travaux du Conseil ont principalement consisté en des discussions très larges qui ne conduisent pas nécessairement à des conclusions expresses ou à des décisions proprement dites. Toutefois, elles ont permis, soit de dégager des orientations politiques utiles, comme pour l'élection du Parlement au suffrage universel, soit de faciliter, par une meilleure compréhension mutuelle, l'accord ultérieur dans le Conseil sur une décision opérationnelle, comme pour la question des matières premières et de la politique de la Communauté vis-à-vis des pays en voie de développement où, après la discussion entre les Chefs de Gouvernement, le Conseil, mardi, a pu se prononcer de manière positive sur une proposition de la Commission.

Le jugement de la Commission sur la dernière séance du "Conseil européen" est donc positif. Elle met en même temps l'accent sur la nécessité d'une préparation adéquate des travaux du Conseil européen, beaucoup plus politique que technique et sur l'importance d'une bonne exploitation des indications politiques fournies par les travaux du Conseil à l'intérieur des réunions normales des Institutions.

3. - Scolarisation des enfants des travailleurs migrants

Soucieuse de garantir aux enfants étrangers dans la Communauté, qu'ils viennent d'autres Etats membres ou d'Etats tiers, une éducation adaptée à leur situation et qui les met à égalité de chances réelle avec les enfants autochtones, la Commission vient d'adopter, sur proposition de MM. Brunner et Hillery, un projet de directive concernant la scolarisation des enfants migrants (voir notre note P - 48).

./.

4. - Fiscalité

a) Programme d'action en matière fiscale

Les résultats des travaux entrepris ces dernières années dans le domaine de l'harmonisation fiscale sont décevants. En dépit des engagements qu'il a pris dans plusieurs résolutions relatives à la première étape de l'Union économique et monétaire, le Conseil n'a statué sur aucune des propositions importantes que lui a transmises la Commission en application de ces textes.

La réalisation de l'union économique et monétaire restant l'objectif prioritaire à atteindre dans la voie de la construction européenne, il est indispensable de relancer les actions fiscales nécessaires à l'établissement de cette union.

La Commission a donc adopté un programme d'action en matière fiscale après avoir consulté les organisations professionnelles et syndicales et les administrations fiscales nationales. Les suggestions et propositions qu'elle formule tiennent largement compte des avis recueillis à cette occasion et traduisent les exigences exprimées par les milieux économiques et sociaux. (voir notre note P - 49).

b) Harmonisation de l'impôt des sociétés et de la retenue à la source sur les dividendes

Dans le domaine de la fiscalité, la Commission a également arrêté une proposition de directive concernant l'harmonisation des systèmes d'impôts des sociétés et des régimes de retenue à la source sur les dividendes (voir notre note P - 50).

5. - Fonds social

La Commission a approuvé le troisième rapport d'activité du nouveau Fonds social pour d'exercice 1974. Ce rapport qui est fait chaque année selon un règlement du Conseil du 24 avril 1972, sera présenté au Conseil et au Parlement européen.

Le présent rapport sur l'activité du Fonds social couvre l'exercice 1974 et comporte également une partie visant l'évolution prévisible des dépenses au cours des années 1976 à 1978. En ce qui concerne l'activité du Fonds pendant l'exercice 1974, la Commission s'est efforcée, comme dans le rapport précédent, de mettre en lumière les principales difficultés et les problèmes majeurs qui ont été rencontrés.

Un nouvel élément dans ce rapport est le chapitre consacré aux considérations critiques concernant l'impact effectif du Fonds social sur la politique communautaire de l'emploi. Cette initiative répond à une invitation faite par le Parlement européen lors du débat sur le deuxième rapport (voir notre note P - 44).

6. - Nouvelle-Zélande

La Commission vient d'adopter une communication au Conseil relative au régime particulier pour le beurre en provenance de la Nouvelle-Zélande. Je vous rappelle que le protocole 18 du Traité d'adhésion autorise le Royaume-Uni à importer certaines quantités de beurre jusqu'en 1977, à des conditions de prix particulières. Aux termes de l'article 5 du protocole 18, le Conseil doit examiner, au cours de 1975, le régime à appliquer à partir de 1978. Le Conseil européen de Dublin a invité la Commission à présenter un rapport en vue de cet examen avec des propositions en vue du maintien du régime en question après 1977.

La communication de la Commission contient ce rapport ainsi que des indications chiffrées sur les arrangements à prévoir à partir de 1977 (les propositions formulées suivront plus tard).

Les quantités

Tenant compte, conformément à la déclaration de Dublin, des importations réalisées en 1974 (117,000 tonnes métriques) et envisagées pour 1975 (125,000 m.t.) la Commission propose les quantités suivantes :

1978	129.000 tm
1979	121.000 tm
1980	113.000 tm

Les quantités pour les années suivantes seront fixées après un nouvel examen de la situation en 1978.

Les prix

Les prix seront réexaminés périodiquement et le cas échéant révisés en tenant compte des critères fixés à Dublin (évolution de l'offre et de la demande, évolution des prix pratiqués dans la Communauté et en Nouvelle Zélande). La Commission va soumettre des propositions en vue de l'adaptation des prix actuels qui devront être examinées parallèlement au réexamen général.

Le fromage

Le protocole 18 ne prévoit pas d'arrangements spéciaux pour ce produit après 1977. La Commission tiendra compte de ce problème, à la lumière de la déclaration de Dublin qui prévoit une coopération entre la Communauté et la Nouvelle-Zélande dans le secteur des produits laitiers.

7. - Grèce

La Commission a adopté une communication au Conseil relative à la négociation d'un nouveau protocole financier avec la Grèce dans le cadre de l'accord d'association. Cette négociation se situe donc en dehors de l'examen de la demande d'adhésion formulée par la Grèce le 12 juin qu'elle ne préjuge en rien.

Je vous rappelle que la Communauté avait déjà indiqué sa volonté d'entamer la négociation d'un nouveau protocole financier lors du Conseil d'association du 2 décembre 1974 qui a marqué le dégel de l'association. Le protocole financier sera étroitement lié au processus d'harmonisation des politiques agricoles prévu également au traité d'association et qui a été mis en route lors du Conseil d'association du 28 avril dernier. DIS. Aucun chiffre ne peut être communiqué à la presse. Fin DIS.

8. - Institut économique à moyen terme

La Commission a adopté une proposition de règlement du Conseil sur la création d'un institut communautaire pour l'analyse et la recherche économiques.

L'institut sera chargé d'étudier les problèmes relatifs à l'intégration économique de la Communauté dans leurs principaux aspects économiques. Il contribuera ainsi à l'élaboration des bases scientifiques de l'action en matière de politique économique dans la Communauté. L'institut sera indépendant (il sera financé par une subvention du budget communautaire). Le siège de l'institution n'est pas encore fixé.

9. - EXIMBANK

La Commission a adopté une communication au Conseil portant sur les possibilités de créer une Banque européenne d'exportation, qui devrait, dans un premier stade, fournir des crédits à l'exportation et des assurances-crédit couvrant les biens d'équipement et les coûts accessoires des projets d'investissement. Un tel organisme constituerait un instrument approprié pour pallier le manque de cohérence qui existe actuellement dans la Communauté, où chaque Etat membre possède son propre système de financement de crédits à l'exportation. (une note IP à ce sujet est prévue pour vendredi 25 juillet).

10. - Habilitation

La Commission a approuvé un amendement à l'article 27 de son Règlement interne.

L'article 27 permet à la Commission d'habiliter des Membres, et dans certains cas des fonctionnaires, à prendre, en son nom, certains types de mesures. Pendant les années récentes, cette faculté a été de plus en plus utilisée, au fur et à mesure que les champs d'activité de la Communauté et de la Commission ont augmenté, et ceci dans un souci de débarasser le Collège lui-même des questions de routine et de le laisser d'autant plus libre pour se concentrer sur les problèmes politiques. L'expérience pratique a toutefois démontré que l'article 27 du Règlement ne correspondait plus aux besoins de la situation.

L'article amendé fait ressortir clairement que les habilitations ne sont admissibles que pour les seules mesures de gestion ou d'administration clairement définies.

Par ailleurs, la Commission a adopté des mesures internes pour renforcer les contrôles sur l'exercice des habilitations accordées.

11. - Permanences d'été

Les rendez-vous de midi auront lieu jusqu'au jeudi 31 juillet, et reprendront le lundi 8 septembre.

Les permanences au Groupe seront assurées comme suit :

M. Cerf sera présent du lundi 28 juillet au jeudi 21 août et ensuite à partir du lundi 29 août,

M. Chevallard sera présent du lundi 28 juillet au vendredi 22 août,

M. Ferraton sera présent à partir du mardi 26 août,

M. Flintoff sera présent à partir du lundi 18 août,

Melle Klein sera présente du lundi 28 juillet au jeudi 14 août,

M. Vasey sera présent du lundi 28 juillet au lundi 11 août et ensuite à partir du lundi 1er septembre.

Une permanence sera également assurée aux services "coupures de presse" et "documentation - archives" du Groupe.

(fin)

AMITIES
B. OLIVI

